

Étaient présents lors du conseil d'école :

Les représentants de parents d'élèves :

Mme Becker Lise, Mme Martinez Jennifer, Mme Randegger, Mme Aurore Verrier, Mme Bonsigne Pauline, Mme Emilie Boiron, Mme Anne-Sophie Hac.

L'ensemble des enseignants :

Mme Chollet Florence (PS-MS), Mme Métro Laëtitia (PS-GS), Mme Levant Jennie (CP-CE1), Mme Lépine Marie-Claire et Mme Deniau Bérengère, (CE1-CE2), Mme Savin Gabrielle (CM1-CM2).

Les représentants de la mairie :

Christelle BAUMERT, 2ème adjointe en charge des affaires scolaires

Richard BEAUVAIS, 3ème adjoint en charge de la cantine

Alexandrine PINAULT, conseillère municipale

M. Jean-Pierre Charles-Guimpied, maire de Sassay,

Mme Albert, Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de la circonscription de Contres, s'excuse de ne pouvoir être présente.

Mme Châtaigner Elise, enseignante (PS-GS le vendredi) s'excuse de ne pouvoir être présente.

A l'ordre du jour :

-Le règlement de l'école

-Les effectifs

-Le projet d'école

-Evaluations nationales mi-CP

-Synthèse école-collège

-Fonctionnement de l'école (projets pédagogiques, piscine, intervenants, stagiaires, aides aux élèves)

-Sécurité : bilan de l'exercice PPMS-RM

-Bilan mairie

-Questions des parents

1) Le règlement de l'école

Le règlement initial a été communiqué aux représentants de parents d'élèves avec les modifications et ajouts suivants :

2-Fréquentation et obligation scolaire

Toute absence devra être signalée par les parents le matin même avant 9h. Toute absence doit faire l'objet d'un écrit de la famille pour la justifier (mail, message sur l'ENT ou mot dans le cahier de liaison). Voici les motifs d'absences autorisés : -Maladie de l'enfant (ou l'un de ses proches s'il est contagieux) –Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.) – Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports – Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires). Au-delà de quatre demi-journées d'absence sans motif, un signalement sera effectué auprès de la DSDEN.

Évitement scolaire : Toute situation où des absences privent l'enfant d'un ou plusieurs enseignements (natation, EPS, sciences...) doit faire l'objet d'un échange avec la famille afin de distinguer s'il s'agit d'un évitement. Si tel est le cas, la situation doit être signalée auprès de la DSDEN. En cas de récurrence et malgré les rappels de la part du directeur ou de la directrice d'école de suivre l'ensemble des enseignements obligatoires, un signalement d'absentéisme est fait auprès de la DSDEN.

Congés scolaires : Les familles sont informées des dates des congés scolaires. Elles sont tenues de les respecter. Aucune rentrée tardive, ni aucun départ anticipé en fin d'année ne pourra être autorisé. Le calendrier scolaire s'impose à tous et est accessible sur le site : <https://www.education.gouv.fr>. Un départ

anticipé pour les vacances est considéré comme une absence injustifiée et fera l'objet d'un signalement aux autorités académiques.

Conformément à la réglementation relative aux sorties scolaires, « Lors d'une sortie scolaire, (obligatoire ou facultative), la présentation d'une attestation d'assurance ne peut être exigée. Toutefois, la souscription d'une assurance par les familles est vivement recommandée ».

3-Vie scolaire

Les parents d'élèves peuvent s'impliquer dans la vie de l'école en participant par leurs représentants aux conseils d'école. Tout parent d'élève électeur peut se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école, sur une liste composée d'au moins deux noms de candidats.

Dans le cadre du protocole pHARe (prévention du harcèlement à l'école), la circonscription a mis en place une équipe bien-être pour intervenir et traiter rapidement les situations d'intimidation.

Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par des suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade ; il s'agit d'entretiens brefs et peu nombreux, qui n'empiètent jamais sur le temps de travail de l'élève. Les parents des élèves intimidateurs ne seront pas nécessairement prévenus de ces échanges.

En cas de situation d'intimidation, l'école appliquera, dans un premier temps, la méthode de la préoccupation partagée qui s'appuie sur le principe d'éducabilité des enfants et sur la possibilité de développer de l'empathie chez les élèves intimidateurs. Après avoir mis en place des mesures pour arrêter immédiatement la situation, des temps d'entretiens individuels seront organisés avec un membre de l'équipe enseignante et un membre de l'équipe ressource pour écouter la victime, et pour aider les intimidateurs à trouver des solutions.

4-Usage des locaux-hygiène-sécurité

Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'école et ses annexes.

L'article R3512-2 du code de la santé publique précise que l'interdiction de fumer s'applique dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, et dans un périmètre déterminé autour des accès publics de ces établissements, pendant leurs heures d'ouverture ; l'article 1 de l'arrêté du 21 juillet 2025 précise que ce périmètre est défini comme la zone de l'espace public comprise dans un rayon de dix mètres à partir des accès publics des lieux concernés par l'interdiction de fumer.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation d'objets personnels.

Vote du conseil d'école : adopté à l'unanimité.

2) Les effectifs : 115 élèves à ce jour

Mme Savin-Drouot Gabrielle : 9 CM1 13 CM2 = 22 élèves

Mme Lépine Marie-Claire : 9 CE1- 14 CE2 = 23 élèves

Mme Levant Jennie : 16 CP - 5 CE1 = 21 élèves

Mme Métro Laëtitia : 13PS – 13GS = 26 élèves (avec une ATSEM)

Mme Chollet Florence : 5 PS -18 MS = 23 élèves (avec une ATSEM)

Voici les effectifs prévus pour la prochaine rentrée :

4 PS	18 MS	18 GS	13 CP -1	16 CE1 +1	14 CE2	14 CM1	10 CM2
------	-------	-------	-------------	--------------	--------	--------	--------

La mairie constate de nombreuses dérogations. Il est prévu de vérifier la bonne application des règles d'octroi de dérogation.

107 élèves à ce jour pour la rentrée 2026.

Les inscriptions pour la rentrée se sont déroulées du 2 mars au 28 mars 2026. Pour le moment, 4 inscriptions effectuées sur les 8 prévues en PS. Il reste encore deux inscriptions possibles. Un nouvel élève inscrit pour

septembre en CE1. Un départ prévu en GS.

Cette année, nous organisons un protocole d'accueil des PS du 15 au 18 juin. Les enfants accompagnés d'un de ses parents seront accueillis dans chaque classe de 9 à 11h. Une réunion de présentation du fonctionnement de l'école (livret d'accueil) et une visite sont prévues le jeudi 18 juin à partir de 16h45.

Pour le moment, nous attendons d'avoir les effectifs plus précis afin de décider définitivement de la répartition des classes. Il y aura à nouveau des classes à double niveau qui se suivent. Nous devons prendre en compte le comportement et le niveau des élèves ainsi que l'avis de Mme Albert. Nous informerons les enfants et les familles des répartitions en fin d'année.

3) Le projet d'école

Cette année nous avons fait un avenant au projet d'école. Nous attendons la validation de l'Inspectrice pour cet avenant.

4) Evaluations nationales mi-CP

Des rendez-vous individuels ont été proposés aux parents qui le souhaitent pour leur restituer les résultats et faire un point avec eux sur l'évolution des compétences de leur enfant.

Les évaluations mi-CP montrent un groupe hétérogène.

En français, il y a surtout 4 élèves en difficulté. Pour les 12 autres, les exercices ont été réussis. Ce qui a le plus posé de difficulté a été la compréhension de phrases lues seul et l'écriture de mots.

En mathématiques, les exercices en résolution de problèmes, les additions et les soustractions ont été chutés par la moitié des élèves. Des APC et rituels de calculs en classe ont été mis en place pour retravailler ces compétences non acquises aux évaluations.

5) Synthèse Conseil école-collège

Il y a eu 2 CEC en novembre et en janvier.

Les résultats des évaluations nationales des différents cycles ont été présentés.

Pour l'école de Sassay, un travail sur des corpus de vocabulaire liés à plusieurs disciplines est en cours avec des professeurs du collège.

Une réunion de présentation du collège a aussi eu lieu en janvier, ouverte aux parents et élèves de CM1 et CM2, en présence du principal, ainsi que 2 professeurs du collège.

Vendredi 27 mars, les CM1- CM2 sont allés au collège pour une journée d'immersion.

6) Le fonctionnement de l'école : piscine, intervenants, projets de classe, aide aux élèves

Le premier cycle de piscine s'est bien terminé pour les classes de CE1-CE2 (du jeudi 11 septembre au jeudi 13 novembre, 8 séances)

Le second cycle de piscine s'est bien terminé pour la classe de CM1-CM2 (du jeudi 4 décembre au jeudi 5 février, 8 séances).

Le troisième cycle de piscine pour les CP-CE1 a débuté le jeudi 12 mars et se terminera le jeudi 21 mai (8 séances).

Nous faisons toujours appel aux parents pour accompagner, qui répondent toujours présents soit en passant un agrément pour pouvoir aller dans l'eau avec les élèves soit pour aider dans les vestiaires. Nous les remercions.

M. le Maire rappelle que le transport est payé par la Mairie.

Intervenants : Viviane intervient toujours le mardi, pour toutes les classes en musique. La fête de fin d'année aura lieu samedi 27 juin. Il y sera présenté le travail effectué en musique tout le long de l'année scolaire.

Viviane prend sa retraite au 1^{er} septembre. L'équipe enseignante aimerait reprendre quelqu'un avec le même nombre d'heures. La mairie est favorable mais le délai est court compte tenu des difficultés de recrutement dans ce secteur.

Service civique : Lilou Laurence, service civique, intervient surtout en PS-MS et PS-GS.

Pour le sport, la communauté de communes met à notre disposition un intervenant, Stéphane Armengol, pour les classes d'élémentaire au cours du 3^{ème} trimestre, les lundis matin du 16 mars au 8 juin. Les séances se déroulent au stade, il faudrait donc prévoir une tonte régulière pour cette période. M. le Maire rappelle que l'intervenant est payé par la Mairie

Projets de classes

-Visite au collège des CM2 vendredi 27 mars

-Chorale CM2 le jeudi 28 mai

-Educap city le 29 mai 2026 pour les CM1- CM2

-Projet Ecopousse (anciennement Watty) CE1-CE2: -jeudi 5 février sur le thème de l'eau (cycle de l'eau domestique et sensibilisation au gaspillage et à la pollution de l'eau) - jeudi 18 décembre sur le thème des énergies (distinction énergies fossiles et renouvelables et conséquences de l'utilisation des énergies fossile sur l'environnement) - vendredi 3 avril sur les petites bêtes qui nous entourent (observation au bord et dans la forêt).

- Projet correspondance CE1-CE2 avec Thenay

- Participation des CM1-CM2 au projet 1Village : communication avec des classes de France et de Tunisie. Nous avons réalisé un reportage pour présenter notre école.

- Animation avec l'association Sassay Nature à l'occasion de la fête de la nature sur la plantation de la haie à côté de l'école pour les PS-MS et CE1- CE2

- Animation FFDC41 le 5 février avec fabrication de 6 nichoirs, Sassay Nature les a installés avec les enfants le 6 mars.

- Animation compost jeudi 2 avril (toutes les classes sauf CP-CE1: piscine) savoir ce que deviennent les déchets de la cantine, compost qui sera mis dans les carrés de jardin de l'école.

- Animation SNE CM1-CM2 « Faune des clochers » le 11 mai et le 12 juin

- Achat de matériel pour du jardinage en maternelle (carrés potager, installés par les employés communaux) avec le reste de la subvention Storengy de l'année dernière.

- Atelier « vélo » pour les CE1- CE2 et CM1-CM2 proposé par le CODEP (communauté départementale de cyclotourisme du Loir et Cher) en mai et juin (ateliers, parcours sur parking sécurisé et théorie en classe). La sortie vélo est prévue le jeudi 11 juin. Les CE1 ne peuvent sortir que sur chemin blanc. Nous réfléchissons à faire une sortie sur route pour les CM1-CM2 et une sortie sur chemin pour les CE1-CE2.

L'école a participé à la journée « Non au Harcèlement » le jeudi 6 novembre en étant habillé tout en bleu. Les CM1-CM2 ont participé au concours d'affiche.

Carnaval : l'école a organisé un Carnaval le vendredi 13 février. Les enfants sont venus déguisés à l'école, ont défilé sous le préau, ont dansé et ont goûté (crêpes et boissons emmenées par les familles) → grande réussite, merci à tous.

Thème commun à l'école : le cirque

Du 1^{er} au 5 juin 2026 avec une représentation finale le vendredi soir à 19h.

L'APE a organisé une vente de chocolats qui a bien fonctionné. L'APE relance une tombola afin de réduire le coût pour les parents.

Subvention Mairie : 30€/enfant

APE : 10€/enfant (voir plus si les actions rapportent de l'argent)

Communauté de commune : 1600€ de subvention

Storengy : 1000€ de subvention

Garage Chavy automobile : 600€

Toutes les informations concernant l'installation du cirque (branchements eau, électricité..) ont été communiquées à la mairie.

Aides aux élèves

-Présentation RASED :

Aude Montaru : psychologue scolaire

Sylvie Rousval : enseignante spécialisée à dominante relationnelle

Sébastien LeBras : enseignant spécialisé à dominante pédagogique

-Des demandes d'aide au RASED sont faites chaque année quand les enseignantes en ressentent le besoin pour certains élèves (pour faire un bilan ou un suivi).

Des suivis pour des élèves de CP-CE1 depuis la période 3.

Les membres du Rased peuvent être présents lors des équipes éducatives. Pas de demandes d'orientation en SEGPA car les familles ont refusé.

-Deux AESH interviennent sur l'école à temps plein en PS-GS, CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2 pour 6 élèves.

-APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont mises en place par les enseignantes après recueil de l'autorisation des parents. Les APC ont lieu le lundi ou le mardi de 16h30 à 17h30. Il y aura aussi des APC le jeudi en périodes 2 et 5, de 16h30 à 17h30, avec Mme Deniau pour la classe de CE1-CE2. Les enseignantes peuvent intervenir dans d'autres niveaux que le leur.

-Une liaison GS-CP sera organisée afin d'accompagner et de préparer les élèves de GS au passage à l'école élémentaire. Les modalités sont en cours d'élaboration.

7) Sécurité : PPMS RM (Risque Majeur)

Le PPMS RM a été réalisé le mardi 10 février 2026 avec un déclenchement au niveau de la préfecture. SMS reçu à 14h12 et fin de l'alerte vers 15h. Les familles ont été informées qu'un exercice aurait lieu du 2 au 13/02, nous ne connaissons pas le jour.

Voici l'information reçue : 1- « Accident Transport Matière Dangereuse à proximité Actiez PPMS avec mise à l'abri simple Comptez élèves et personnels » 2- « Confinez élèves et personnels dans les zones dédiées Calfeutrez les portes et les fenêtres pour éviter que l'air extérieur ne pénètre dans les locaux ».

L'information a été transmise de vive voix par la directrice aux CP-CE1 et à la cantine puis par l'interphone aux classes de maternelle. Les CM1-CM2 se trouvaient en musique dans la salle de motricité.

Vérification des effectifs par classe, élèves et adultes et la cantine.

Chaque classe est restée confinée le temps de l'exercice.

Simulation : du scotch aux aérations des fenêtres et tissu humide sous la porte et stores fermés.

Possibilité pour les CM de retourner dans leur classe, surveillance des deux classes CM1-CM2 et CE1-CE2 le temps de récupérer les listes des personnes. Question au niveau de la cantine avec l'aération : calfeutrer la porte entre le couloir et la cantine.

Tout s'est très bien passé.

Un deuxième exercice incendie a eu lieu à l'école jeudi 12 mars en présence de Cyrille Ménager. Cet exercice a eu lieu vers 9h30. Les enfants n'étaient pas informés. Tout s'est très bien passé.

Concernant la sécurité, les beaux jours arrivants, il est important de rappeler que les enfants ne doivent pas venir à l'école en tongs mais avec des chaussures bien adaptées à leurs pieds. Nous rappelons aussi que les enfants doivent porter une tenue correcte (T-shirt trop court laissant apparaître le ventre ou avec des messages irrespectueux).

8) Bilan mairie

Pour les petits travaux concernant l'école, nous communiquons directement par mail avec la mairie afin que quelqu'un intervienne au sein de l'école. Les enseignants remercient les employés communaux pour leur réactivité et leur efficacité.

Des demandes pour améliorer le bien-être des enfants et des enseignants au sein de l'école sont régulièrement faites auprès de la mairie afin de pouvoir anticiper et planifier les investissements envisageables : un vidéo projecteur dans la classe de CE1-CE2, un petit frigo en maternelle (pour les poches de glace et les éventuels PAI), changement du sable du bac à sable en maternelle, nettoyage des carrés de jardin, poursuite du renouvellement du mobilier en maternelle.

La mairie précise que le remplacement du sable et son entretien vont être planifiés. Une demande pour un achat de tables en maternelle va être faite.

9) Questions diverses

Une remarque concernant le temps de pause méridienne où il y a des problèmes entre certains élèves : cela a déjà été signalé à la Mairie qui préfère en reparler directement avec la famille.

L'équipe enseignante remercie les parents qui utilisent Primot pour communiquer en primaire. Elle souligne également le succès des menus à thème auprès des élèves.

La mairie remercie les enseignantes engagées dans les activités pédagogiques autour des élections. Elle précise qu'il n'y aura plus de remise de dictionnaire, et que d'autres formes d'actions sont en réflexion. Une réflexion sera également menée pour trouver un nom pour l'école, avant fin 2027.

Séance levée à 20h

Secrétaire : Mme Métro

Prochain conseil d'école : jeudi 11 juin 2026

Présidente : Mme Lépine